



ÉCONOMIE D'EAU

Soutien à l'achat d'un **RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE** pour le jardinage

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud lance un nouveau dispositif incitatif pour financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à destination de l'arrosage des jardins.

Ce geste pour l'environnement permet d'économiser la ressource en eau, de faire des économies financières et offre une solution alternative écologique et gratuite. La récupération de l'eau de pluie, c'est aussi restreindre les risques de saturation des stations d'épuration et d'assainissement.

La communauté de communes inscrit à son budget un crédit pour le financement au soutien à l'achat de 200 bacs.

Comment fonctionne le dispositif ?

- La CCPBS soutient l'achat des récupérateurs d'eau, quel que soit le lieu d'achat
- Le volume du récupérateur ne doit pas excéder 1m³ (1 000 litres), il est réservé exclusivement pour le jardinage
- Le soutien est limité à un achat par foyer (même nom, même adresse)
- La CCPBS vous créditera de l'aide accordée par virement bancaire

Comment bénéficier du soutien financier de 30 euros ?

Envoyez par courrier à la CCPBS

- L'imprimé de demande de soutien financier à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie
- Copie d'un justificatif de domicile sur l'une des communes du Pays Bigouden Sud (facture d'électricité, facture d'eau,...)
- La preuve d'achat (facture acquittée ou ticket de caisse)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal



ÉCONOMIE D'EAU

Soutien à l'achat d'un **RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE** pour le jardinage

Demande de soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie :

M. / Mme

Adresse du domicile

.....

.....

Commune de

Téléphone

M'engage en sollicitant le soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie auprès de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à respecter les critères du dispositif et d'utilisation.

Date et signature

Vos données sont nécessaires au service comptabilité de la collectivité, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande. Elles sont communiquées au Trésor Public pour les versements et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande à notre délégué à la protection des données via le courriel "protection.donnees@cdg29.bzh" ou à l'adresse : La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.